



Albi, le 2 avril 2013

La préfète communique : PAC 2013 : Renonciation aux droits à paiement unique (DPU)

Les droits DPU non activés en 2012 et en 2013 sont définitivement perdus et remontent en réserve nationale si la déclaration de surface 2013 reste inférieure aux droits détenus.

La possibilité est offerte aux détenteurs de tels droits d'y renoncer au profit de **la réserve départementale**. Le montant des droits ainsi affectés à la réserve départementale sera redistribué aux exploitants du Tarn bénéficiant de droit de faible valeur.

Les propriétaires des DPU souhaitant renoncer à ces DPU doivent signer le « formulaire de déclaration de renonciation en 2013 à des DPU » et le retourner à la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Tarn **avant le 15 mai 2013**.

Les formulaires sont disponibles sur www.telepac.agriculture.gouv.fr ou sur demande auprès de la DDT, bureau des aides PAC.

Contact Presse : Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60 87- stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>